

Direction de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Sécurité
Sous-Direction de la Police municipale

DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION POUR TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

élevateurs, engins hors Gabarits, et utilisation de voies à circulation réglementée

FICHE N°: /PM/

Toute demande d'autorisation de circulation doit être effectuée au moins 10 jours avant le début du transport
Sauf cas exceptionnels

NOM DU PROPRIETAIRE :	
TELEPHONE :	
MARQUE DES ENGINES	
NOMBRE D'ESSIEUX	
N° D'IMMATRICULATION	
POIDS TOTAL E EN CHARGE (tonnes)	
ROUTES EMPRUNTEES	
DATE	
HEURES	
NOMBRE DE VOYAGES	
NOM ET ADRESSE DU CLIENT	

▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable du traitement, collecte vos données à caractère personnel aux fins d'assurer la gestion exclusive des demandes d'autorisation de circulation pour transports exceptionnels, élevateurs, engins hors gabarits, et utilisation de voies à circulation réglementée... L'ensemble des données doit être saisi sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service. Ces données sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service de la police municipale de la Ville et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant une durée d'un (1) an. Cette durée peut être différente si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr.

Date :/ /.....

Signature du propriétaire